

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs partenariats fixés par l'ENSGSI sont fixés conformément à l'annexe jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

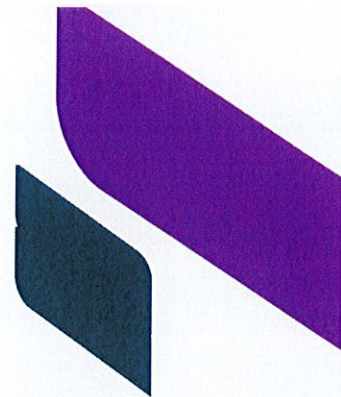
Fait à Nancy, le 13 février 2024



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

19 FEV. 2024



## Dispositifs pédagogiques & offre de services ensgsi

### Typologie & tarification

Être partenaire ENSGSI c'est afficher une image d'entreprise innovante engagée dans une démarche RSE.

L'expertise développée en management de l'innovation par l'ingénieur ENSGSI permet le développement d'organisations durablement innovantes.

En collaborant via les projets pédagogiques l'entreprise bénéficie des dernières méthodologies d'innovation et d'équipements de haute technologie développés par le laboratoire de Recherche ERPI et sa plateforme Lorraine Fab Living Lab® (dédiée à la créativité et à l'innovation et reconnue à l'international).

#### FORMATS POSSIBLES :

	<b>PROJET INDUSTRIEL</b> <i>1<sup>ère</sup> année ingénieur</i>	<b>PROJET INDUSTRIEL</b> <i>2<sup>ème</sup> année ingénieur</i>	<b>PROJET PLURIDISCIPLINAIRE ATI</b> <i>Atelier de Transfert et d'Innovation</i>
<b>Objectif</b>	Observation et optimisation d'un existant dans l'entreprise (produit, procédé,...)	Réflexion sur la mise en place d'une innovation dans l'entreprise (produit, service, organisation)	Réflexion pluridisciplinaire sur la mise en place d'une innovation dans l'entreprise
<b>Durée et rythme</b>	Octobre à juin 1 demi-journée par semaine	Octobre à juin 2 demi-journées par semaine	Octobre à juin 2 demi-journées par semaine
<b>Nombre d'étudiants</b>	Groupe de <b>4 à 5 étudiants</b> de l'ensgsi	Groupe de <b>4 à 5 étudiants</b> de l'ensgsi	<b>8 à 10 étudiants</b> issus de <b>2 formations</b> universitaires complémentaires
<b>Forfait</b>	Prise en charge par l'entreprise des frais liés au projet	2500€ TTC* + prise en charge par l'entreprise des frais liés au projet	La Région Grand Est cofinance, sous conditions, les ATI des entreprises implantées dans la Région
<b>Collecte des sujets</b>	<b>Date butoir au 31 mai</b>		

\*La situation des petites entreprises, start up, associations est examinée au cas par cas.

	<b>48H POUR FAIRE VIVRE DES IDÉES®</b> <i>*Cf fiche présentation</i>	<b>72H POUR INNOVER EN MODE AGILE</b> <i>*Cf fiche présentation</i>
<b>Objectif</b>	Prestation en génération d'idées et créativité collective	Réflexion sur une solution digitale répondant aux besoins d'utilisateurs qualifiés
<b>Durée et rythme</b>	Dernière semaine de novembre 2,5 jours	Deuxième semaine de février 3,5 jours
<b>Nombre d'étudiants</b>	450 étudiants en Lorraine, en groupe de 10 (niveau baccalauréat à Doctorat) 1500 étudiants mobilisés au total (France et international)	Groupe de <b>6 à 8 étudiants</b> en dernière année de formation ENSGSI (Ingénieur, Master IUVTT et IDEAS), supervisé par un professeur certifié Coach Agile
<b>Forfait</b>	<b>5000€ TTC</b> pour une problématique d'innovation traitée par 6 à 8 équipes pluridisciplinaires et une synthèse des résultats	<b>3000€ TTC</b> pour un sujet d'étude
<b>Dépôt des sujets</b>	À partir de Juin	À partir de Septembre

\*La situation des petites entreprises, start up, associations est examinée au cas par cas.

\*\***Couplage possible de certains dispositifs** : 48h pour faire vivre des idées® + Atelier de Transfert et d'Innovation (devis sur consultation).

Fait à Nancy, le 05/02/2024

Hélène BOULANGER, Présidente de  
l'Université de Lorraine